

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste en quelques mots, je voudrais présenter un document important que nous soumettons aujourd'hui au vote du Conseil municipal. Il s'agit de la politique patrimoniale, la troisième convention, signée entre la ville et l'Etat, et que nous avons voulu plus importante. Nous avons travaillé depuis plus d'un an à finaliser cette convention avec les services de l'Etat.

Notre ville a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998 et on peut dire qu'au fil des dernières années, de nombreux efforts ont été entrepris par la ville pour la rénovation des monuments de notre cité. Je pense notamment à la basilique d'Ainay, à l'église Saint Georges, à ce joyau du baroque qu'est l'église Saint Bruno les Chartreux, aux toitures de notre Hôtel de Ville ou encore à l'orgue de Saint Pothin.

C'est aussi une action importante sur notre territoire, des journées européennes du patrimoine, -le patrimoine et moi-, qui est très actif au sein de nos écoles avec Yves Fournel, mais aussi des actions sur le patrimoine dans le champ du Contrat Urbain que nous développons avec Louis Lévêque.

Avec cette nouvelle convention qui constitue le cœur et le programme central de notre politique patrimoniale, la ville renforce son effort pour accompagner la rénovation, d'une part des bâtiments, mais aussi de l'architecture. Une innovation au bénéfice de tous, car nous avons voulu cette fois, une approche plus globale, une conception d'ensemble du patrimoine à Lyon, quels que soient les propriétaires ou les gestionnaires et non pas seulement du patrimoine de la ville afin d'assurer la visibilité de l'action de la ville ou des services de l'Etat.

Nous avons aussi voulu prendre en compte la chaîne patrimoniale en considérant l'importance des différentes étapes liées à la mise en place de toute cette politique, de la découverte jusqu'à la mise en valeur des lieux ou des monuments.

Enfin, prendre en compte la diversité des patrimoines, architectural et urbain, avec les applications archéologiques et prendre en compte le mobilier et l'immatériel.

Voilà donc ce que nous vous présentons et cette convention va permettre la rénovation de nombreux projets, de l'église Saint Irénée, du temple du Change, de la fontaine des Jacobins, ainsi que de la fontaine Bartholdi, de la place des Terreaux, des quatre chapelles de l'église Saint Bruno, du carillon de l'église Saint Louis de la Guillotière, de la verrière de l'église Saint Pothin, des mosaïques de la crypte de l'église Saint Nizier, du

Monument aux Morts de Tony Garnier sur l'Île du Souvenir au Parc de la Tête d'Or.

Je le disais il y a quelques minutes, nous avons également souhaité adosser à cette convention le patrimoine immatériel de manière à ce que cette convention soit élargie aux autres champs, notamment par la mise en valeur des mémoires, avec en particulier l'action déjà engagée autour de la soie avec notamment la création l'automne dernier du festival « label soie », mais aussi un travail autour de la mémoire photographique dans notre cité, projet que mène la bibliothèque municipale.

Je tiens à cette occasion à saluer le travail réalisé par nos institutions patrimoniales : les différents musées de notre ville, bien sûr, Gadagne, les archives municipales pour les différentes expositions qu'elles ont menées, bien entendu les services de l'Etat avec lesquels nous avons travaillé en étroite collaboration au cours de cette dernière année, sans oublier l'ensemble du milieu associatif avec lequel nous travaillons vraiment de concert dans notre ville.

Notre action patrimoniale va aussi s'étendre à des actions patrimoniales de numérisations enrichissant le travail déjà mené par la bibliothèque municipale avec Google, pour la numérisation du fonds ancien.

Vous voyez donc que de nombreux projets vont être engagés dans les prochains mois. L'effort de la ville ne s'arrête pas là puisque d'autres rénovations sont prévues hors convention, menant l'effort global à plus de 12 millions d'euros.

En effet si la convention est contenue dans les 7 700 000 euros il faut tenir compte de ce que la ville a rajouté pour la basilique de Fourvière que nous avons intégré dans cette convention de 1,7 million d'euros, la rénovation de la façade du Palais Saint Jean à hauteur de 3 millions et aussi ce qui sera réalisé dans le cadre de Rives de Saône 3,9 millions d'euros pour la partie concernant le secteur du Vieux Lyon.

Ce programme ambitieux, au-delà des objectifs patrimoniaux, participe à l'attractivité de notre cité par la mise en valeur de ces monuments majeurs attirant un public touristique, spécifique toujours plus nombreux. Il participe aussi au développement économique de notre territoire, car il permet le travail de nombreuses entreprises locales.

Ces actions sont aussi accompagnées de notre part, d'une vraie réflexion sur la gestion du site UNESCO, sujet sur lequel j'aurai à revenir car les services municipaux travaillent activement aujourd'hui. Nous avons reçu l'année dernière le Conseil d'administration de l'organisation des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO et notre cité est largement citée en exemple pour le travail qui y est mené.

Voilà donc ce que je voulais dire en quelques mots et ces actions montrent, je crois, que le patrimoine pour nous, n'est pas une vision muséifiée, que le patrimoine est vivant, comme la cité elle-même, comme un vrai corps vivant. C'est ainsi que notre ville, aujourd'hui, se met en récit, qu'elle sait se raconter et je crois que tout cela est très important pour notre cité.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, troisième du nom, cette convention patrimoine 2012-2017 est sensée être un document fondateur des engagements réciproques entre l'Etat et la Ville pour la restauration et la valorisation du patrimoine lyonnais.

Sera-t-elle enfin l'occasion pour la ville d'ébaucher une véritable politique du patrimoine ? Nous l'espérons vivement ! Car les questions concernant l'exceptionnel patrimoine lyonnais sont nombreuses :

- tout d'abord, quelle est la bonne échelle, le bon périmètre d'intervention ? Le site UNESCO est la pièce maîtresse du patrimoine lyonnais mais il doit s'articuler avec l'ensemble du territoire.

- ensuite, comment trouver les moyens d'entretenir ce patrimoine ? On voit la grande difficulté qu'a l'Etat à entretenir le patrimoine national. Cette question se pose aussi à Lyon. Certains monuments sont menacés, comme la fontaine Bartholdi. On se réjouit qu'elle soit enfin prise en compte dans cette convention. Mais il y a urgence. On annonce 2,5 millions d'euros de travaux. Ce n'est que prévisionnel et sans doute insuffisant.

- de quels outils opérationnels disposons-nous pour protéger ce patrimoine ? Comment prendre en compte et valoriser le patrimoine lyonnais dans les opérations d'aménagement urbain ? L'exemple de la cité des Etats-Unis est flagrant. C'est un site, répertorié inscrit comme « patrimoine du XXe siècle » mais qui ne bénéficie pour autant d'aucune protection ni même d'action de valorisation particulières.

- ensuite, comment mieux coordonner tous ceux qui travaillent à la préservation et à la valorisation de notre patrimoine ?

- et enfin, en termes de valorisation économique et touristique, quelle attractivité pour quelles retombées, tout en évitant la chosification et la muséification ?

- les nouveaux enjeux de la société sont au cœur de la question du patrimoine : le grenelle de l'environnement, patrimoine et questions énergétiques, patrimoine et culture, créativité et réutilisation, etc...

Qu'apporte cette convention au regard de tous ces enjeux et de toutes ces questions ? D'abord, on regrette l'absence d'un bilan exhaustif de la convention précédente, qui s'est achevée en 2008, car la

nouvelle convention fixe des orientations importantes qui doivent tenir compte du passé. Elle prévoit dans son préambule la mise à l'étude du plan de gestion du secteur UNESCO.

Ce document est rendu obligatoire par l'UNESCO, permettez-moi d'insister sur son importance. Le label UNESCO n'est pas une médaille, ce n'est pas simplement un argument de communication, c'est une responsabilité qui engage la Ville. Il doit être le garant de l'ambition de la Ville pour ce label et pour l'ensemble de son patrimoine.

- Ce plan doit servir de document de référence avec un plan d'actions opérationnel qui permettra, nous l'espérons, d'améliorer la qualité du site, de mettre un terme à un certain laissez aller, comme en témoigne par exemple la signalétique taguée et détériorée à plusieurs endroits.

- Ce plan doit aussi rassembler et mettre en cohérence les acteurs, les appareils réglementaires et les mécanismes d'intervention qui concourent à préserver la durabilité du bien patrimonial avec un équilibre entre la conservation de la valeur universelle du site, son accessibilité, son développement économique durable et la vie quotidienne de ses habitants.

- Ce plan doit enfin servir de socle à une véritable politique patrimoniale. La ville de Bordeaux, par exemple, a entrepris de constituer, avec son plan de gestion, un programme de protection et de mise en valeur de tous les aspects de son patrimoine.

Pour élaborer un tel plan, il faut une méthode. Vous pourriez, par exemple, vous inspirer des sites italiens qui ont été pionniers dans la définition d'une méthodologie d'action.

Il faut aussi, ne vous déplaise, de la concertation. Sur ce plan, l'épisode de l'Hôtel Dieu a été révélateur. Il a montré qu'en matière de grande décision sur l'avenir du patrimoine lyonnais, vous avez décidé seul, et que le patrimoine peut être perçu par vous, comme une charge, au point de le céder entièrement au privé, même au détriment de sa vocation historique et culturelle.

Entendons-nous bien. Nous n'avons rien contre le privé, et nous avons aussi conscience des contraintes financières, mais en matière de gestion et de mise en valeur du patrimoine monumental, des modalités de collaboration entre public et privé existent, comme le mécénat, par exemple. Il faut mieux les utiliser.

Il faut donc penser une véritable gouvernance communale du patrimoine. Il faut optimiser et mutualiser les moyens humains, techniques et financiers. Le patrimoine est le fait d'un nombre important de bonnes volontés, il convient de trouver une meilleure coordination entre tous ces acteurs, publics, associatifs ou privés, avec une définition mieux partagée des objectifs visés.

Pourquoi ne pas repartir de la base et faire remonter les propositions et les demandes de la population en premier lieu et pas uniquement dans les secteurs protégés ? L'exemple de la politique « Patrimoine Ville de Paris » est intéressant : à travers la municipalité, les 142 conseils de quartiers parisiens ont fait 14.000 propositions de protections, parmi lesquelles 5.000 environ ont été retenues.

Les propriétaires aussi, dans les périmètres protégés, constituent une catégorie à réintroduire comme acteurs du patrimoine. Quant aux associations, elles ne sont pas seulement du « poil à gratter », comme vous semblez le penser, elles sont aussi une source de réflexions et le creuset de propositions.

Il est une catégorie d'acteurs dont on parle peu et qui devrait être prise en compte de façon spécifique : les Eglises et les ordres religieux. Propriétaires ou affectataires des lieux de culte, ils sont par ailleurs propriétaires d'un riche patrimoine immobilier non protégé au cœur des quartiers.

Enfin, je n'oublie pas les autres collectivités : le Grand Lyon, le Département, la Région en charge depuis 2007 du service de l'inventaire général du patrimoine culturel, mais aussi au niveau du terrain, les mairies d'arrondissement. Quelle sera la place de chacun dans le comité de pilotage ?

La sauvegarde du patrimoine n'est pas une fin en soi. C'est une démarche de mémoire mais aussi, et surtout, de transmission. Il faut donc absolument se réinscrire dans la tradition lyonnaise d'innovation :

- innovation dans la valorisation touristique,
- innovation aussi, en termes de protection du patrimoine et rechercher des formules nouvelles, imaginatives, voire impertinentes de réinvention du patrimoine.

Il faut porter le patrimoine de demain, pour cela il faut être créatif aujourd'hui et ne pas se limiter à transmettre un patrimoine, mais le renouveler et lui donner un sens contemporain. Des actions vont en ce sens (Rives de Saône/Festival label Soie) mais elles doivent être développées.

Enfin, un dernier mot sur l'appropriation du patrimoine. Des actions doivent être menées pour que les nouvelles générations s'investissent et investissent également le patrimoine. Les « balades urbaines » et le « patrimoine et moi » sont des initiatives à développer. Pour mieux valoriser le patrimoine de proximité, les mairies d'arrondissement ont un rôle à jouer. Pourquoi ne pas leur donner une dotation significative spécifique pour organiser les Journées Européennes du Patrimoine qui sont des grands succès ?

En résumé, nous attendons de cette convention qu'elle fasse émerger enfin, à Lyon, une véritable politique du patrimoine, prenant en considération tous les traits de ce que l'on appelle aujourd'hui « patrimoine », toutes les échelles et tous les acteurs. Une politique dotée d'outils stratégiques et opérationnels efficaces qu'il faudra rendre lisible.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voici donc dans le prolongement de ce qui avait été entamé par Raymond Barre, qui en 1998, avait signé la première convention entre la Ville et l'Etat. Renouvelée en 2003, cette convention a beaucoup évolué puisqu'elle a élargi son champ d'action et d'intervention, ce qui est une très bonne chose. Je voudrais simplement faire quelques commentaires.

Le premier commentaire porte sur notre patrimoine qui est exceptionnel. Il nous a valu notre classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et, dès lors, c'est un joyau qu'il nous faut entretenir et conserver. Sur ce plan, je pense que l'identification du site historique qui fait l'objet de ce classement à l'UNESCO, devrait faire l'objet d'une priorisation d'action et devrait être mieux considéré avec une réflexion spécifique à ce site UNESCO, qui de mon point de vue, est resté sous utilisé pendant trop d'années.

La deuxième réflexion concerne la problématique du financement, nous l'avons vu. Nous avons au-delà du patrimoine monumental, un patrimoine religieux mais également un patrimoine industriel important et je me réjouis de la prise en compte du patrimoine immatériel bien qu'il génère des coûts supplémentaires. D'où la nécessité non seulement d'avoir une bonne coopération entre la Ville et l'Etat - et je me réjouis d'ailleurs de deux grandes réalisations de l'Etat à la fois sur la cathédrale Saint-Jean et sur le Palais de Justice - mais qu'au-delà des partenariats ponctuels entre la Ville de Lyon et l'Etat ou entre l'Etat et le Conseil général du Rhône et avec le concours de la Région parfois, il puisse y avoir la définition d'une vision partagée entre les différentes collectivités pour renforcer ce qui est sans doute l'un de nos plus beaux atouts touristique, économique, culturel, social, à savoir ce patrimoine très riche et très varié.

Enfin, dernière remarque sur l'intégration dans cette convention d'une problématique spécifique à la soie et aux canuts, je pense que c'est un point qui méritera d'être beaucoup développé à l'avenir. Cela fait appel à la fois à l'histoire de Lyon, mais aussi à son avenir et je pense notamment aux industriels avec tous les textiles innovants et tous les textiles techniques. C'est donc un point fort qui fait partie de notre patrimoine à la fois matériel et immatériel et il faut absolument faire un effort sur ce plan.

La gouvernance de cette politique patrimoniale nécessitera donc d'être partagée. Cette convention entre l'Etat et la Ville de Lyon est

une bonne convention complète sur laquelle il faudra déjà tenir les objectifs pris de part et d'autre, mais je crois qu'au-delà de cela, il faut, avec l'ensemble des autres acteurs, par rapport au site historique et au classement au patrimoine UNESCO, avoir une vision stratégique mieux identifiée avec un ordre de priorité qui soit fixé.

Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Pour répondre très brièvement, et peut-être que Gilles Buna voudrait dire quelques mots également, je vous remercie de vos deux interventions. Concernant celle de M. Broliquier, je me demande s'il a lu la convention ou s'il a rédigé son propos avant de l'avoir fait...

M. LE MAIRE : Cela peut arriver aussi !

M. KEPENEKIAN Georges : Oui, effectivement et d'ailleurs je suis sûr qu'il va voter cette convention car elle contient à peu près tous les points qu'il a fait remarquer. J'ai dit qu'on avait travaillé longuement, avec nos services et ceux de l'Etat, pour justement sortir d'une vision patrimoniale réduite au secteur UNESCO. L'ambition que nous avons, et avec l'Etat, c'est bien justement d'avoir une politique ambitieuse dans notre cité qui ne s'arrête pas à un secteur. Ce secteur, quand il a été reconnu en 1998, c'est parce qu'il était parfaitement inséré dans la ville, dans l'urbanisme de notre ville et il l'est encore plus aujourd'hui, quand on ira de Confluence jusqu'à Neuville et que ceci fera partie de la vie complète, pas seulement patrimoniale mais de la vie tout court de notre cité.

Les questions financières sont bien entendu au centre du problème, car je vous rappelle que l'Etat n'a plus les moyens, pas plus que la collectivité n'aurait tous les moyens pour gérer l'ensemble des questions patrimoniales : je parle des monuments, des églises et de beaucoup de secteurs qui ont besoin d'aide. Je suis aujourd'hui en discussion pour l'orgue de Saint Bonaventure, et bien nous ne pourrons pas réparer cet orgue dans des délais courts car lorsque l'Etat dans la convention propose un budget, cela représente 30 % et les 66 % restant sont pour la collectivité. Nous sommes partenaires et je crois qu'il y a une vision stratégique à avoir.

Nous irons pas à pas en préparant d'ores et déjà pendant cette convention les étapes à venir suivantes.

Pour ce qui concerne la gouvernance, là encore, cela est parfaitement inscrit dans la convention. Comité de pilotage, c'est inscrit. Sauf à douter qu'on ne fasse pas ce qu'on écrit, les choses sont écrites, déjà engagées, y compris, je le rappelle, avec l'ensemble des associations patrimoniales. Donc merci de vos remarques mais je crois pouvoir vous répondre avec sérénité qu'elles sont toutes inscrites dans la convention telle qu'elle est rédigée aujourd'hui.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je voulais dire un petit mot parce que je vous trouve, en ce qui concerne les deux interventions de l'Opposition, assez pessimistes.

Quand on participe à des réunions avec l'UNESCO, quand on participe à des réunions avec des villes qui ont des classements UNESCO, la référence c'est plutôt Lyon. Et cela s'explique parce que l'UNESCO a longtemps classé des objets, des objets qui étaient sans habitant (on pense aux Pyramides, à Angkor au Cambodge). Donc les questions qui étaient posées par l'UNESCO sur notre gestion du site étaient parfaitement inadaptées. On a fait un travail avec l'UNESCO pour modifier les critères et à la question « combien mettez vous d'argent sur le site UNESCO ? », on leur a expliqué que le site UNESCO, c'était les voiries, les places, les monuments, la vie quotidienne et qu'on était donc incapables de donner un chiffre. Par contre, on pouvait donner les grands axes. Et puis, la question s'est immédiatement posée : quelles sont les limites ? Est-ce que les Berges du Rhône font parties ou pas du site UNESCO ? Pour moi, elles ne font pas parties du site classé mais c'est une évidence qu'elles participent à la dynamique et font parties de la valorisation du site UNESCO.

A partir de là, on a travaillé pour reformuler les questions et je crois que maintenant, le questionnaire qui est adressé à l'ensemble des villes UNESCO, patrimoine vivant, a été modifié.

Sur la question de la gouvernance, c'est dans la charte. L'idée d'associer au maximum et à tous les niveaux, ceux qui s'intéressent au patrimoine mais expliquer aussi à ceux qui ne le côtoient qu'au moment de la journée du patrimoine, ce qui est fait, ce qu'est le patrimoine et le patrimoine aujourd'hui, il est extrêmement diversifié. Il y a le patrimoine dont on hérite et que personne n'est plus capable d'entretenir : les casernes sont vendues, les églises sont vendues, nous avons des sollicitations multiples au niveau des hôpitaux, des écoles, on se substitue au propriétaire quant à l'entretien et au maintien du patrimoine.

On ne peut pas tout faire mais vous parliez, par exemple, de patrimoine religieux. Je me souviens être intervenu pour sauver l'église à la Guillotière, l'église Sainte Marie de la Guillotière, c'est un patrimoine. L'église n'ayant pas les moyens de l'entretenir, elle avait décidé de le vendre à des promoteurs. On a essayé de trouver une solution plus astucieuse de réutilisation et ce fut l'école Jeanne de Lestonnac. Ca, c'est notre quotidien.

M. LE MAIRE : Vous voyez comment il est M. Buna maintenant. Il présente des institutions catholiques à d'autres institutions catholiques dans l'intérêt général.

M. BUNA Gilles : Je gagne mon paradis !



Ne nous faisons aucune illusion, nous faisons des efforts énormes pour le patrimoine. Nous faisons des efforts énormes pour ne pas dire que l'on conserve le patrimoine mais que l'on reconvertit le patrimoine.

Maintenant, les sollicitations sont multiples, on travaille avec le privé, on n'ira pas beaucoup plus loin sur le mécénat dans l'état actuel de la loi. On a vu toutes les difficultés qu'on pouvait avoir sur un tableau, sur une sculpture, sur nos propres sollicitations. Il faut apprendre à gérer en hiérarchisant, en modernisant. Le classement n'a pas conduit à une réification mais au contraire -et je le soulignais dans une réunion récemment- tous les acteurs que l'on rencontre (je pense à la Renaissance du Vieux Lyon, à Sauvegarde et Embellissement, aux associations multiples) ne sont jamais ou presque jamais dans la conservation pure. Chaque fois se pose la question de la reconversion, chaque fois se pose la question de manière très ouverte, de ce qu'est le sens du classement UNESCO. Le sens, ce n'était pas le patrimoine lui-même. C'était le fait qu'on ait réussi à développer la ville comme un palimpseste, en ajoutant des couches sans détruire les couches précédentes. C'était ça la dynamique et c'est ça qu'il faut qu'on conserve.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour prolonger ce que vient de dire Gilles Buna. J'ai trouvé M. Broliquier sévère. Quand je vais faire le bilan dans son arrondissement de l'action dans la ville, je vois qu'il y a un certain enthousiasme des habitants du second par rapport à ce que nous avons réalisé et les projets que nous développons. Ils ne trouvent pas que la ville est immobile et que rien ne se passe. Lorsqu'ils voient les rives de Saône, ils disent « *oh, quel beau projet, au cœur du patrimoine UNESCO* ». Lorsque nous leur disons que nous allons enlever dans les futures années le parking du quai Saint Antoine qui défigure notre ville, ils disent « *ah, quelle énergie !* ». Et tout à l'heure, on verra que certains viendront gratouiller en disant « *mais est-ce que ceci, est-ce que cela et nanani, nanana, vous croyez...* ». Non, on y va, on fait, on avance. Ils jugent, ils constatent et s'ils sont contents, ils adhèrent. Nous prenons nos responsabilités. Lorsque nous faisons la place des Jacobins, ça bouge. Lorsque nous refaisons Bellecour, ça bouge. Qui dit qu'il ne se passerait rien sur le site de l'UNESCO ? C'est comme l'a dit Gilles Buna et s'ils ont besoin de comptabilité on peut leur donner parce que tout ceci, ça coûte cher.

Il est vrai que de temps en temps, parce que je ne suis pas sûr que nous aurions les moyens de mettre les 150 M€ qu'il faut pour rénover l'Hôtel Dieu, nous faisons avec le privé. Ca fait justement partie de la magie de la transformation de la ville de Lyon que de réussir à travailler avec le privé. C'est comme cela que par exemple sur les docks de la Confluence, on conserve à la fois le patrimoine ancien et on fait de très beaux immeubles d'architecture contemporaine. C'est notre vision de la ville.

Tant pis, les grognons grogneront et puis nous, nous avancerons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)